

POLITIQUE ET COSMOPOLITIQUE

ENJEUX ET DÉBATS, DES LUMIÈRES À NOS JOURS

Tristan Coignard et Louis Lourme

La question du cosmopolitisme s'est imposée dans le débat public depuis une vingtaine d'années. Très présente dès le début des années 1990 dans le monde anglo-saxon¹, elle est restée un sujet d'actualité qui s'est généralisé, qui ne semble pas s'épuiser mais dont on peut désormais dégager les thématiques les plus fréquemment débattues². Ce qui a suscité le fort intérêt pour la notion, c'est une intuition partagée : le sentiment de vivre dans un monde commun où une grande partie de l'humanité se retrouve dans des attentes et des préoccupations similaires. Sociologues³, philosophes et spécialistes de sciences politiques se sont penchés sur ces tendances à la « cosmopolitisation » des esprits. Ce sentiment se manifeste notamment dans la croissance des réseaux de solidarité transnationale, dans la conscience des risques planétaires⁴ ou dans l'émergence et le développement des débats liés à l'idée d'une justice

-
1. Pour un panorama des thématiques abordées dans la recherche anglo-saxonne, voir Garrett Wallace Brown et David Held (dir.), *The Cosmopolitanism Reader*, Cambridge, Polity Press, 2010.
 2. Parmi les travaux synthétiques sur les problématiques du cosmopolitisme contemporain, on peut se référer à Louis Lourme, *Le nouvel âge de la citoyenneté mondiale*, Paris, PUF, 2014. En outre, on peut se référer à Gerard Delanty, *Routledge Handbook of Cosmopolitanism Studies*, Abington, Routledge, 2012.
 3. Pour un aperçu récent des travaux sociologiques sur la question, voir Frédéric Guillaume Dufour et Joseph Yvon Thériault (dir.), « Sociologie du cosmopolitisme », dossier publié dans *Sociologie et sociétés*, vol. 44, n° 1, printemps 2012.
 4. Ulrich Beck, *Der kosmopolitische Blick oder Krieg ist Frieden*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 2004 ; Ulrich Beck, *Weltrisikogesellschaft. Auf der Suche nach der verlorenen Sicherheit*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 2007.

mondiale⁵. Il ne s'agit bien entendu pas de considérer que le sentiment cosmopolitique est partagé par tous ou qu'il est partagé partout de la même façon, il s'agit simplement de constater les signes d'un processus historique de cosmopolitisation des consciences. Ce processus ne laisse d'ailleurs pas indemne le concept lui-même : il contribue probablement à ce qu'on pourrait appeler un « affadissement » de l'idéal cosmopolitique. Si celui-ci se cantonne à n'être qu'un sentiment, qu'une vulgate du citoyen des démocraties libérales actuelles, nul doute qu'il perd alors beaucoup de la densité métaphysique qui le caractérisait dans l'Antiquité. Mais il demeure que, sur notre planète finie, les interconnexions se développent et semblent donc aboutir à ce cosmopolitisme de fait qui intéresse en particulier la sociologie contemporaine — dans les travaux d'Ulrich Beck notamment.

Le postulat de cette conscience cosmopolitique a amené les chercheurs à examiner des modalités de réalisation politique et institutionnelle de ce ressenti commun. Cela concerne en premier lieu les relations internationales, domaine dont s'emparent, pour cette thématique, des juristes, des politistes, des philosophes et des historiens. D'une part, on cherche à dégager les perspectives d'un droit international qui serait conforme à l'ère de la cosmopolitisation⁶. D'autre part, on s'interroge sur la possibilité d'un ordre politique international qui ne soit plus fondé seulement sur l'État-nation et sur la défense de sa souveraineté ou de son autonomie : la réflexion sur la pertinence d'institutions supra-nationales telle que la mène Thomas Pogge dans ce volume à partir de la question de la pauvreté mondiale est représentative de ce courant⁷.

-
5. La question de la justice mondiale est un vaste sujet dont les thèmes vont de la définition de normes transnationales de justice (différentes options théoriques sont présentées dans le volume dirigé par Christoph Broszies et Henning Hahn, *Globale Gerechtigkeit. Schlüsseltexte zur Debatte zwischen Partikularismus und Kosmopolitismus*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 2010) jusqu'à la création d'instances juridictionnelles transnationales ou à l'instauration d'un nouveau droit cosmopolitique pour les réfugiés et les sans-droits (Seyla Benhabib, *The Rights of Others*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004). Il prend naissance à la suite des travaux de John Rawls sur la théorie de la justice, lorsque certains de ses élèves (au premier rang desquels Thomas Pogge) cherchent à appliquer les principes de la justice au-delà de la sphère domestique où Rawls les cantonne, principalement dans *Théorie de la justice* (en 1971) et *Le droit des gens* (en 1996).
 6. Voir par exemple Mireille Delmas-Marty, *Trois défis pour un droit mondial*, Paris, Le Seuil, 1998 ; Olivier de Frouville (dir.), *Le cosmopolitisme juridique*, Paris, Pédone, 2015.
 7. Pour un aperçu des débats sur cette question, on peut se reporter à Stéphane Courtois, « Droits individuels ou droit des peuples ? Forces et limites du cosmopolitisme contemporain », *Archives de Philosophie*, tome 67, 2004/4, p. 629-642.

De même qu'en sont représentatifs les débats suscités par les propositions du courant qu'on appelle la « démocratie cosmopolitique »⁸, dont Daniele Archibugi est un des plus éminents représentants et qu'il aborde dans son article consacré à la justice pénale mondiale. Cette voie institutionnelle et juridique s'organise autour de réflexions sur la pertinence, l'efficacité et le caractère souhaitable ou non souhaitable de tout un arsenal de réformes et d'innovations institutionnelles, parfois très ambitieuses, mais qui contribueraient à politiser toujours davantage la notion de citoyenneté mondiale. Pour chacune de ces réformes ou de ces innovations, il s'agit toujours d'accorder une plus grande place à la participation des citoyens à l'échelle supranationale, contribuant à donner une effectivité politique à la notion de citoyenneté mondiale. Qu'appelle-t-on en effet une institution cosmopolitique ? À l'échelle mondiale, les seules institutions politiques que nous connaissons aujourd'hui sont les institutions intergouvernementales, internationales ou interétatiques (celles que nous construisons et développons depuis un siècle). Au sein de ces institutions héritées du modèle classique des États, c'est l'État qui est le seul à intervenir et à décider : il y a une voix par État. Les institutions cosmopolitiques seraient celles qui prendraient la forme de structures permanentes permettant la participation des acteurs non étatiques, quelle que soit la manière dont on imagine la participation de ces acteurs. Cela reviendrait donc à articuler à l'échelle mondiale deux types d'institutions : les institutions intergouvernementales d'une part⁹ et les institutions cosmopolitiques d'autre part, qui seraient, elles, fondées sur l'égalité entre les citoyens. Cela revient en somme à distinguer les « citoyens du monde » des « citoyens étatiques ». À titre d'exemple, évoquons simplement des propositions aussi variées que le développement de parlements régionaux ou des forums démocratiques, le recours aux experts, la création d'une Cour mondiale des droits de l'homme, l'amélioration de la représentation politique des acteurs de la société civile, ou encore le

8. Voir notamment, de Daniele Archibugi, *La démocratie cosmopolitique. Sur la voie d'une démocratie mondiale* (2004), trad. Louis Lourme, Paris, Cerf, coll. Humanités, 2009 ; Daniele Archibugi et David Held (dir.), *Cosmopolitan Democracy, an Agenda for a New World Order*, Cambridge, Polity Press, 1995.

9. Disons par exemple : l'Assemblée Générale de l'ONU, les organisations régionales telles que l'Union Européenne ou l'Union Africaine ou encore les organisations interétatiques qui ont compétence dans un domaine précis — le Fonds monétaire international ou l'Organisation mondiale du commerce notamment.

projet d'un parlement mondial¹⁰. Au cœur des débats liés à ces propositions, la volonté principale est que cette structure de codécision entre deux types d'institutions soit un facteur qui permette de contrebalancer la puissance des États et de traiter de certains problèmes qui touchent l'ensemble des habitants de la planète en tant qu'habitants de la planète et non seulement en tant que citoyens de tel ou tel État particulier.

Deuxièmement, les conséquences de la « conscience cosmopolitique » sont envisagées sous l'angle de l'émergence d'une société civile mondiale. La question est de savoir s'il existe, à un niveau transnational, une communauté qui permette au citoyen de réaliser ses propres aspirations¹¹. La société civile mondiale est en effet cet objet politique qui se développe très rapidement au XX^e siècle, acquiert une autonomie de plus en plus significative à l'égard des États et permet donc à des citoyens un engagement au-delà des cadres nationaux. Ce simple constat change le rapport possible au cosmopolitisme et semble offrir une voie d'accès à ce qu'on pourrait un cosmopolitisme politique pratique. De fait, la citoyenneté mondiale se traduit ici dans la réalité de l'action politique. Par le biais de certains mouvements mondiaux notamment, on pourrait bien dire que l'on n'est pas « citoyen du monde » au sens d'une représentation de soi-même ou d'une posture éthique, mais au sens très concret où il est devenu plus possible que jamais d'agir effectivement en tant que tel dans le monde. Bien sûr cette voie-là, à son tour, ne manque pas de poser des problèmes tout à fait centraux pour la pratique politique¹². Mais au-delà de ces questionnements, la société civile donne tout de même de la densité politique à la notion de citoyenneté mondiale.

Ces deux axes principaux ne rendent pas compte de l'ensemble de la recherche associée au cosmopolitisme dans le cadre de la philosophie politique contemporaine dans toute sa diversité, mais ils en fournissent le socle : la citoyenneté mondiale cesse progressivement de n'être que métaphorique. Dire que le concept se *politise* à l'époque contemporaine en effet, cela signifie non seulement qu'il gagne une effectivité politique nouvelle (par la cosmopolitisation des consciences ou par celle,

10. Une idée défendue notamment par Richard Falk et Andrew Strauss, « Vers un parlement mondial » (trad. Louis Lourme), *Cahiers Philosophiques*, n° 134, 2013, p. 106-113.

11. Mary Kaldor, « L'idée de société civile mondiale », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 38/1, 2007, p. 89-108.

12. Par exemple : quelle est la légitimité de la société civile mondiale ? Sur quelle norme fonde-t-elle son action ?

plus objective, des pratiques et institutions politiques), mais cela signifie aussi qu'il change de registre. Passant de l'éthique à la politique, la notion se met à désigner autre chose qu'une simple représentation de soi dans le monde pour renvoyer à une manière de qualifier la réalité politique commune.

Ce que cette actualité de la recherche tend à faire oublier, c'est que le cosmopolitisme a aussi une histoire. Cette histoire apparaît souvent comme un processus discontinu, marqué par quelques étapes clés, qui ont tout particulièrement contribué à enrichir la teneur conceptuelle du cosmopolitisme : l'Antiquité, le siècle des Lumières et l'époque contemporaine, postérieure à la Deuxième Guerre mondiale.

Dans une telle chronologie, le XVIII^e siècle occupe une place pivot car la période est comprise comme le moment où la citoyenneté du monde est passée à la modernité¹³. C'est par exemple ce que contribuent à montrer à la fois Valéry Pratt et Quentin Landenne qui, partant de Kant, filent deux lignes théoriques : l'une menant à Jürgen Habermas, l'autre à Ulrich Beck. Deux points méritent en particulier d'être soulignés pour montrer le caractère novateur des conceptions cosmopolitiques qui se développent au XVIII^e siècle. Si le cosmopolitisme devient un état d'esprit, c'est, premièrement, parce que les conditions historiques et socio-économiques sont réunies pour en permettre l'émergence. Plusieurs études publiées au cours de la dernière décennie confirment que ce siècle correspond à une période d'accélération du progrès scientifique et technique ainsi qu'à une phase de « désenclavement du monde »¹⁴. Christopher Bayly estime ainsi qu'une « mondialisation archaïque » est à l'œuvre pendant ce siècle et prépare de manière décisive les transformations du monde moderne¹⁵.

13. Voir Francis Cheneval, *La Cité des peuples. Mémoires de cosmopolitisme*, Paris, Cerf, 2005 ; Margaret C. Jacob, *Strangers Nowhere in the World. The Rise of Cosmopolitanism in Early Modern Europe*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2006 ; Pauline Kleingeld, « Six Varieties of Cosmopolitanism in Late Eighteenth-Century Germany », *Journal of the History of Ideas*, 60.3, 1999, p. 505-524 ; Tristan Coignard, *Une histoire d'avenir. L'Allemagne et la France face au défi cosmopolitique (1789-1925)*, Universitätsverlag Winter, Heidelberg, à paraître en 2016.

14. Nous empruntons cette expression à Jean-Michel Sallmann qui considère que certains de ces processus ont été engagés dès la Renaissance (*Le grand désenclavement du monde*, Paris, Payot & Rivages, 2011). L'accélération du progrès scientifique et technique dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle est cependant un critère décisif qui justifie de parler d'un véritable tournant.

15. Voir le premier chapitre « The End of the Old Regime » dans Christopher Bayly, *The Birth of the Modern World, 1780-1914. Global Connections and Comparisons*, Cambridge, Cambridge

Le deuxième aspect propre à cette citoyenneté du monde, c'est l'idée selon laquelle les élites culturelles se définissent à travers un « habitus » commun : le cosmopolitisme devient un facteur identitaire, un signe de ralliement et un critère de cohésion pour la communauté des hommes des Lumières. Cela implique des pratiques de sociabilité, de mobilité et de dialogue intellectuel et scientifique qui rapprochent des individus par-delà les frontières. Il s'agit là d'un paradigme important qui se manifeste, de manière répétée, dans différentes contributions de ce dossier. Les termes mêmes de ralliement et de cohésion montrent que l'enjeu d'une appartenance à cette communauté réside dans les causes qui sont défendues et dans les combats qui sont menés contre des adversaires clairement identifiés. Le cas de la franc-maçonnerie, développé par Simon Deschamps à partir de l'étude des loges en Inde, est tout à fait révélateur. Le cosmopolitisme est affaire d'engagement individuel et collectif, mais aussi de débats contradictoires : quand on évoque les citoyens du monde, on est amené à s'intéresser aussi à ceux qui estiment que le cosmopolitisme est une illusion, voire un danger. Dans un registre souvent polémique, les uns se définissent par rapport aux autres. Ce volume a donc aussi vocation à nuancer certaines positions cosmopolitiques contemporaines, voire à en montrer les limites. C'est par exemple ce que Céline Spector entreprend de faire, lorsqu'elle analyse les positions d'Ulrich Beck et d'Edgar Grande.

Le XVIII^e siècle est aussi et surtout le moment où la définition même du cosmopolitisme se précise et où la notion acquiert une dimension véritablement politique. C'est là un point essentiel de ce dossier thématique. Ce que Marc Belissa montre dans son article, c'est qu'à partir du XVIII^e siècle, le cosmopolitisme n'est plus seulement un état d'esprit, mais surtout une catégorie qui permet à ses partisans de se positionner dans les débats politiques et de concevoir l'avenir de leur pays, de l'Europe voire du monde.

Les contributions de ce volume entreprennent en somme d'approfondir les enjeux politiques et sociétaux liés au cosmopolitisme à partir du XVIII^e siècle. À travers la diversité des approches (histoire, histoire intellectuelle, philosophie, sciences politiques, sociologie, droit), elles exploitent les différentes facettes qui caractérisent le cosmopolitisme au XVIII^e siècle et refusent ainsi l'acception réductrice qui en est parfois

donnée. Cette simplification a pu se manifester de deux façons dans la recherche. Premièrement, on a pu réduire la contribution des Lumières à certains auteurs clés, sans prendre en compte la diversité de débats qui ne font pas seulement intervenir ces personnalités reconnues par la postérité. Dès le XIX^e siècle, la pensée cosmopolitique de Kant, dont Pauline Kleingeld montre la progression et la complexité, a ainsi été érigée en référence pour les dernières décennies du XVIII^e siècle, occultant d'autres prises de position essentielles afin de saisir les processus de politisation et de transformation du cosmopolitisme. Benjamin Bourcier met ainsi en lumière l'importance du cosmopolitisme, souvent méconnu, de Bentham. Deuxièmement — et cet aspect est complémentaire du premier —, on constate une homogénéisation de la notion conduisant à une prise en compte insuffisante des disparités voire des contradictions du cosmopolitisme. On se prive de la possibilité d'identifier différentes sensibilités et tendances au XVIII^e siècle, au risque de réduire l'éventail des impulsions que les Lumières ont pu apporter à l'évolution ultérieure du cosmopolitisme.

De ce point de vue, l'objectif du volume est de rendre compte de la complexité des problématiques cosmopolitiques qui émergent au XVIII^e siècle et de souligner leurs potentialités pour la discussion actuelle sur les questions de citoyenneté du monde, de cosmopolitisme juridique, d'instauration d'institutions supranationales, de garantie des droits humains ou encore de justice mondiale. Il s'agit par conséquent de cerner ce que les Lumières ont pu apporter à des préoccupations qui se manifestent de nos jours en prenant résolument le parti de concentrer les analyses sur l'acception juridico-politique de la notion, acception dont l'importance dans le champ des études cosmopolitiques contemporaines n'a cessé de grandir ces dernières années.